

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Présents : P BROUSSART C FAUTH C GONGUET A GROBON A MARCELLAT E PILLARD M VARENNE

Un pouvoir MD VIDAL POUR M VARENNE

1 Approbation du compte rendu du CM du 14/12/18

Le compte rendu du 14/12/18 n'a pas été communiqué à chaque membre du conseil municipal donc ceux-ci en prennent connaissance.

Approbation à l'unanimité

2 Election d'un adjoint au maire

Suite à la démission de P BROUSSART de sa fonction d'adjoint en raison du refus de Mr le maire de ne pas lui confier de délégation, Le conseil doit élire un nouvel adjoint au maire. Une candidate : M VARENNE

Le vote a lieu à main levée : 3 pour : Pillard, Vidal, Varenne

1 contre : Gonguet

4 abstentions : Broussart, Fauth, Grobon, Marcellat.

M VARENNE n'ayant pas obtenu la majorité absolue, un deuxième vote est effectué :

3 pour : Pillard Vidal Varenne

5 abstentions : Broussart Fauth Gonguet Grobon Marcellat

Donc M VARENNE est élue adjoint au maire

3 Délibération vente de la lame à neige

La commune possédait 2 lames à neige : une avec bi-raclage qui est utilisée et une autre plus petite qui n'a pas servie depuis l'acquisition du dernier tracteur.

Mr le maire a décidé (fin octobre, début novembre) en décembre de vendre cette lame à la commune de Chamousset en Savoie pour 2200 euros sans en informer les membres du conseil en exercice.

Une délibération étant nécessaire pour la facturation de cette lame, il est demandé au conseil de se prononcer sur cette vente.

Vote : 3 pour : Pillard, Varenne, Vidal

2 contre : Gonguet, Marcellat

3 abstentions : Broussart, Fauth, Grobon

P Broussart C Fauth C Gonguet A Grobon A Marcellat regrettent ne pas avoir été avertis et contestent cette façon de procéder.

4 Contrat de travail de la secrétaire de mairie

Mme E Latouche **ayant** quitté le secrétariat de mairie de la commune le 15 janvier 2019, **le Centre de Gestion a été contacté afin d'obtenir une remplaçante. Personne n'étant disponible Mr le maire a fait appel à Mme L Tournier, secrétaire indépendante. Celle-ci ne souhaitant pas changer de statut et la durée de sa mission devant être limitée d'après la Sous-préfecture, le conseil souhaite lancer un recrutement (annonces de recrutement, sélection des CV, réception des candidats). Il définit pour ce faire le contrat de travail de Mme Tournier du 15/01/18 au 15/02/18 pour une durée de 16heures par semaine et 1240€ HT.**

Dans l'immédiat le centre de gestion a été contacté afin d'obtenir une remplaçante mais personne ne pouvait venir.

Mme L Tournier, une secrétaire indépendante assure le travail en attendant le recrutement d'une personne. Plusieurs annonces ont été passées auprès différents organismes spécialisés , le « bon coin » et pôle emploi afin de recruter une personne compétente.

Mme Tournier va assurer le travail du 15 janvier au 15 février pour un coût de 1240 euros brut pour 16 heures par semaine.

Approbation à l'unanimité

Questions diverses

- Demande de P Midol et E Lebarre pour l'achat de terrains communaux situés autour de la propriété de D Midol. Ils souhaitent acquérir les parcelles B413, B458 et B489 soit 4900m2 pour un coût de 1000 euros.
Le conseil accepte la vente et l'ensemble des frais devront être pris en charge par les acquéreurs. **P. Broussart demande que soit bien pérenniser l'emprise du chemin desservant les prés et situé sur la parcelle B458.**
- Mr le maire est convoqué au conseil des Prud' Hommes en mars 2019 concernant les anciens locataires du Relais Saint Didier : Mr et Mme Chaffard
- Le logement du premier étage de la cure a été reloué au 31 janvier 2019 à Mme Delphine Caquelard et Mr Mickael Mauduit pour un montant de 483.02 euros. P Broussart et C Gonguet sont étonnés d'avoir vu ces personnes pénétrer dans le logement avec des cartons courant janvier alors que le bail est daté du 31 janvier.
P. Broussart s'étonne de constater que le montant du loyer porté au nouveau bail est le même que celui porter sur le bail précédent signé le 14/09/2013. Aucune réévaluation du loyer n'ayant eu lieu depuis cette date.
Ils devront fournir une attestation d'assurance début février
- ***Pour faire suite à une question diverse posée lors du dernier conseil à propos de l'affirmation par M. Eymine, conseiller départemental, lors de sa réunion de bilan de mi-mandat à Haut Valromey, (la commune de Ruffieu n'a pas répondu à la sollicitation d'installation d'une antenne téléphonique sur son territoire) Mr Le maire informe le conseil qu'à l'occasion de la***

cérémonie des vœux il a rencontré M. Eymin lequel nie tenu ces propos lors de cette réunion. Les conseillers de Ruffieu présents à cette réunion, en présence d conseil municipal de Haut Valromeys, confirment les avoir entendus.

- A Marcellat s'adresse à Mr le maire en lui demandant quelle est sa position sur les compteurs Linky mais aucune réponse n'est apportée.
- C Fauth demande à Mr le maire s'il a des informations concernant le projet touristique de la Vendrolière puisque le sujet a été abordé lors de la dernière réunion du SIVOM mais étant absent il ne peut pas en causer davantage.
- C Fauth fait remarquer la fréquence et la longueur(jusqu'à 36 heures) des coupures électriques dont sont victimes les habitants du haut du village. Mr le maire répond qu'il a fait le nécessaire auprès d'ENEDIS.
- Nous n'aurons pas de subventions concernant les travaux nécessaires à la réfection de l'église car ce n'est pas un monument classé.
- Le travail de numérisation du réseau d'eau et des données administratives est terminé.
- Suite à la visite d'A. Grobon et de P. Broussart sur les parcelles de bois proposées par Mme Lachenal et à leur avis négatif quant à la valeur de celles-ci, Le conseil décide de ne pas s'en porter acquéreur.
- A l'occasion de la vente de la lame de déneigement du tracteur, P. Broussart souhaite disposer d'informations pour comprendre les délibérations du conseil du 24/07/2015 et du 13/04/2016 relatives à l'acquisition du nouveau tracteur. En effet les différentes propositions des participants à l'appel d'offre, présentées comme étant nettes TTC (reprise déduite) faisaient état d'un prix de 69 800€ pour l'offre sélectionnée et donc accrédition de cette somme au budget. Suite à vérification par la Trésorerie Il s'avérait que le somme créditée était insuffisante et nécessitait une nouvelle délibération en date 13/04/2016. D'où le questionnement de P. Broussart. Mr le Maire explique que la somme présentée lors de la séance du 24/07/2015 pour le choix aurait du être en TTC de 88 520€ (113 520-25 000) au lieu des 69 600€ présentés (94 600-25 000) en HT.

Séance levée à 21H00

-